

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

ANNÉE 1951

---

Service des Commissions.

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

AFFAIRES ÉCONOMIQUES,  
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

**Mercredi 25 avril 1951.** — *Présidence de M. Laffargue, président.* — La commission a désigné M. Siaux comme rapporteur :

1° du projet de loi (n° 229, année 1951) étendant aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, la législation métropolitaine relative aux Chambres de commerce ;

2° de la proposition de loi (n° 261, année 1951) tendant à rendre obligatoire la numérotation des mouvements de montres.

Elle a décidé de donner sur ces deux textes un avis conforme au dispositif adopté par l'Assemblée Nationale.

Sur la proposition de M. Rochereau, elle a décidé de se saisir pour avis du projet de loi (n° 284, année 1951), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux comptes spéciaux du Trésor et d'examiner le problème de la réforme du régime des prestations familiales.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mercredi 25 avril 1951.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — M. Marcel Plaisant a fait part à ses collègues des réactions déterminées dans les pays contractants après la signature du plan Schuman de communauté du charbon et de l'acier. Il apparaît qu'au-delà des résultats techniques éventuels, le plan Schuman prend son principal relief par ses répercussions politiques.

Le Président a donné des précisions sur la mission de M. Trygve Lie au Caire où il a été reçu par la ligue arabe et il a rappelé les réserves extrêmes de la commission sur le rôle de cette ligue et le crédit dont elle paraît jouir auprès de certaines personnalités.

Les déclarations faites par M. Schuman sur le plan de communauté du charbon et de l'acier ont donné lieu à un débat contradictoire auquel ont pris part : MM. Léo Hamon, René Coty, Réveillaud, Brizard, M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre, M. Maroger.

En conclusion, la commission a décidé la constitution d'une sous-commission d'examen et d'étude du plan Schuman, constituée par cinq de ses membres qui pourront, éventuellement, faire appel au concours de membres des autres commissions compétentes. Cette sous-commission devra faire rapport de ses travaux, dans un délai de deux mois, devant la commission dont elle est l'émanation.

Ont été nommés membres de cette sous-commission : MM. Debré, Léo Hamon, M<sup>me</sup> Brossolette, MM. Brizard et Réveillaud.

La commission a fixé, en outre, les détails du questionnaire qui sera présenté, à la prochaine séance, à l'audition du Ministre des Affaires étrangères.

**Judi 26 avril 1951.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Robert Schuman, Ministre des Affaires étrangères, sur le plan qui porte son nom. Le Président, rappelant au Ministre les termes du questionnaire élaboré par la commission, l'a invité à donner des précisions sur le délai de ratification.

Le Ministre a déclaré que le Pacte du charbon et de l'acier devra être ratifié dans un délai de six mois à partir de sa signature sans que, toutefois, la date du 18 octobre ait le caractère d'un délai de forclusion.

En ce qui concerne la faculté de révision, il a indiqué qu'aux termes de l'article 93, des modifications sont susceptibles d'être apportées aux dispositions du traité, sous réserve d'un commun accord des Etats membres. Dès maintenant, une période intermédiaire suppose des études communes entreprises par les représentants des états signataires pour arriver à une application équitable.

Sur l'interrogation d'un certain nombre de membres de la commission et notamment de MM. Maroger, Léo Hamon, Georges Pernot, Réveillaud, Marius Moutet et Brizard, le Ministre a tenu à fixer les rapports entre la Haute Autorité nouvelle instituée et le Conseil de l'Europe, qui doivent établir un régime de concordeance.

En ce qui concerne les rapports entre la Haute Autorité et l'Autorité Internationale de la Ruhr, le Ministre a reconnu que les prérogatives de l'Autorité Internationale de la Ruhr demeureront intactes et dans toute leur vigueur aussi longtemps que le traité de communauté du charbon et de l'acier ne sera pas ratifié : les organes de la communauté, une fois mis en place, pourront éventuellement se substituer sous certaines conditions à l'Autorité Internationale de la Ruhr.

Les déclarations du Ministre ont donné lieu à un débat contradictoire auquel ont participé MM. Southon, Ernest Pezet et Chazette et, devant les objections qui ont été proposées, le Ministre a souligné que la ratification éventuelle pourra être donnée avec des réserves et que le Parlement français, ainsi que ceux des Etats signataires, auront la faculté de demander des modifications.

En ce qui concerne la Sarre, le Ministre a affirmé la volonté de la France de sauvegarder l'autonomie de ce pays et de faire respecter son indépendance, conformément à la Constitution sarroise et aux déclarations précédentes.

Il a mis en lumière la récente réunion de Sarrebrück au cours de laquelle une motion a été adoptée répudiant le principe du plébiscite puisqu'aussi bien, à trois reprises, le peuple sarrois, par des élections concordantes, a entendu consacrer la Constitution de 1947 et le régime autonome de la Sarre associée à l'économie française.

Le Ministre a enregistré la nomination par la commission d'une sous-commission d'examen et de contrôle du pacte de communauté du charbon et de l'acier à laquelle toutes facilités seront données pour accomplir sa mission.

## AGRICULTURE

**Mercredi 25 avril 1951.** — *Présidence de M. de Bardonnèche, président d'âge.* — La commission a entendu les conclusions du rapport de M. Ferrant, exposées en l'absence de celui-ci par M. Durieux, tendant à l'adoption de la proposition de résolution (n° 170, année 1951) invitant le Gouvernement à rétablir immédiatement en faveur des vieux métayers le bénéfice de l'allocation aux vieux travailleurs salariés. Après un bref échange de vues, les commissaires, unanimes, se sont ralliés aux conclusions du rapporteur.

Ils ont ensuite adopté le rapport de M. Hoeffel sur le projet de loi (n° 237, année 1951) étendant aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion les dispositions de la législation métropolitaine sur les warrants agricoles.

L'examen du rapport de M. Naveau sur le projet de loi (n° 202, année 1951) relatif à la culture et au prix de la chicorée à café a été renvoyé à la prochaine réunion de la commission.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 25 avril 1951.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — M. Schleiter a été désigné pour rapporter la proposition de loi (n° 262, année 1951) relative à une promotion hors-concours dans la Légion d'honneur à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Verdun.

Le Général Corniglion-Molinier a exposé les conclusions de son rapport sur la proposition de loi (n° 102, année 1951) relative au titre de « combattant volontaire ». Il a proposé à la commission de modifier comme suit le titre et le dispositif du texte :

*Proposition de loi  
relative à la création de la croix du combattant volontaire  
de la guerre 1939-1945.*

*Article unique.*

« Il est créé une croix du combattant volontaire pour la guerre 1939-1945 dont les modalités d'attribution seront fixées ultérieurement par décret pris sur le rapport du Ministre de la Défense nationale. »

Ces conclusions ont été adoptées.

Un rapide échange de vues s'est institué entre les commissaires au sujet du problème du réarmement et des informations que la commission pourrait être amenée à demander à leur sujet.

## FINANCES

**Mercredi 25 avril 1951.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a examiné le budget de la Présidence du Conseil (services civils) sur le rapport présenté par M. Diethelm, rapporteur spécial.

Elle a décidé, sur la proposition de son rapporteur, d'apporter deux réductions indicatives aux chiffres des crédits adoptés en première lecture par l'Assemblée Nationale.

La première est destinée à marquer son hostilité à la progression constante des effectifs des services de la Présidence du Conseil et à l'accroissement des tâches qui leur sont confiées et qui pourraient être, dans bien des cas, dévolues aux départements ministériels respectifs.

La deuxième tend à obtenir la réduction des effectifs du Commissariat général au Plan, compte tenu de ce que la mission d'élaboration, de mise en train et de surveillance du Plan de

Modernisation qui était celle de cet organisme, peut être considérée maintenant comme étant en bonne voie d'exécution.

Enfin, après un débat auquel ont pris part notamment MM. Jean Berthoin, rapporteur général, Boudet, Diethelm, Saller et Alex Roubert, Président, la commission a décidé de supprimer les crédits prévus pour le Comité d'études des zones d'organisation industrielle de l'Union française, estimant que les tâches dévolues à ce Comité pouvaient être remplies par d'autres organismes actuellement existants.

La commission a ensuite examiné le budget annexe de la Radiodiffusion française, sur le rapport présenté par M. Minvielle, rapporteur spécial.

Elle a décidé d'effectuer diverses observations et notamment de demander que le produit des remboursements des services rendus par la radiodiffusion aux divers services publics soit affecté, non à la couverture des déficits d'exploitation, mais aux dépenses d'investissement, conformément à leur destination légale.

*Au cours d'une seconde séance*, tenue dans l'après-midi, la commission a examiné le projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor sur le rapport présenté par M. Jean Berthoin, rapporteur général. Elle y a effectué certaines modifications et a présenté certaines observations sur le texte transmis par l'Assemblée Nationale.

Notamment, la commission a décidé de reprendre les articles relatifs au statut fiscal de la Banque de France ; par contre, elle a refusé de reprendre le texte prévoyant la création d'un fonds d'aide temporaire à l'équipement des théâtres privés de Paris, estimant que cette tâche devait être assumée en dehors de toute participation de l'Etat.

Après un débat auquel ont pris part notamment MM. Clavier, Diethelm, Maroger, Pellenc, Saller, Jean Berthoin, rapporteur général, et Alex Roubert, Président, elle a décidé d'adopter l'article 41 modifiant la législation sur les sociétés en ce qui concerne le transfert du siège social.

Enfin, elle a décidé de présenter une observation sur la lenteur avec laquelle s'effectue la remise des titres consécutive à la liquidation de la Caisse centrale de Dépôts et Virements de titres (C. C. D. V. T.).

**Vendredi 27 avril 1951.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a tout d'abord entendu le rapport de M. Auberger sur les chapitres de l'Enseignement proprement dit, puis celui de M. Debû-Bridel sur les chapitres des Arts et Lettres, de la Jeunesse et des Sports.

Sur la première partie, la commission a décidé de revenir sur un certain nombre de réductions indicatives pratiquées par l'Assemblée Nationale pour signifier le désir de celle-ci de voir reprendre et réviser les indices de nombreux cadres des personnels de l'Éducation Nationale. La commission a estimé en effet qu'il n'était pas possible de procéder en cette matière par voie de mesures particulières.

Sur la deuxième partie, la commission a procédé à diverses modifications de chiffres tendant à reprendre divers crédits supprimés par l'Assemblée Nationale. Elle a, par contre, effectué diverses réductions indicatives tendant notamment à augmenter les moyens mis à la disposition des monuments historiques, à maintenir les subventions aux théâtres municipaux, à réviser certaines conditions de fonctionnement du Théâtre national de l'Opéra, etc...

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Lundi 23 avril 1951.** — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La commission a consacré sa séance à l'examen du projet de loi (n° 257, année 1951) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1951, en ce qui concerne le F. I. D. E. S.

Après intervention de MM. Durand-Réville, Razac, Dia, Gustave, Romani et Claireaux, la commission a chargé son Président de présenter, en séance publique, quelques observations sur l'insuffisance des crédits pour les Territoires d'Outre-Mer.

Elle a, d'autre part, approuvé les articles nouveaux 18 *bis* et 18 *ter* du projet de loi, le premier instituant une représentation du Conseil de la République au Comité directeur du F. I. D. E. S., le second prévoyant une présentation nouvelle des crédits annuels.

**Mercredi 25 avril 1951.** — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La commission a désigné MM. Cozzano, Razac, Romani et Siaut pour constituer la sous-commission d'enquête sur l'Office du Niger.

Elle a ensuite adopté les rapports de M. Siaut sur les projets de loi (n<sup>os</sup> 183 et 184, année 1951) tendant, le premier, à rétablir dans les Territoires d'Outre-Mer, au Cameroun et au Togo l'article 248 du code pénal, le second, à instituer dans les mêmes territoires un système de perception immédiate d'amendes forfaitaires pour certaines contraventions de simple police, et celui de M. Malonga sur sa proposition de résolution (n<sup>o</sup> 173, année 1951) relative à la fréquentation obligatoire des écoles primaires dans les Territoires d'Outre-Mer.

#### INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Jeudi 26 avril 1951.** — *Présidence de M. André Cornu, président.* — La commission a chargé M. Dumas de lui présenter un avant-rapport sur le projet de loi (n<sup>o</sup> 270, année 1951) portant statut général des agents communaux.

M. Léo Hamon a été désigné comme rapporteur de la proposition de loi (n<sup>o</sup> 239, année 1951) tendant à modifier l'article 4 de la loi n<sup>o</sup> 47-1680 du 3 septembre 1947, relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, modifié par la loi n<sup>o</sup> 48-1227 du 22 juillet 1948.

M. Vauthier a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n<sup>o</sup> 213, année 1951) de M. Monichon, tendant à inviter le Gouvernement à relever les maxima dans les limites desquels les communes et les établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance sont autorisés à passer des marchés de gré à gré et à effectuer des achats sur simples factures.

La commission a, en outre, décidé de surseoir à la nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n<sup>o</sup> 193,



année 1951) de M. Mostefai El Hadi, tendant à la désignation d'une commission à l'effet d'enquêter sur place sur les causes du malaise algérien et sur la valeur des révélations faites à la tribune de l'Assemblée Nationale touchant à l'existence à Fedja M'Zala (département de Constantine) d'une milice organisée clandestinement en vue d'une intervention armée.

M. Léo Hamon a fait enfin une communication concernant le mode de calcul des indemnités allouées aux maires et adjoints.

### JUSTICE ET LégISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Mercredi 25 avril 1951.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Robert Chevalier sur le projet de loi (n° 178, année 1951) portant majoration de certaines rentes viagères et pensions.

Le rapporteur a exposé l'économie du projet de loi destiné à compléter les différentes mesures prises en faveur des titulaires de rentes viagères par les lois des 4 mai 1948, 9 juin 1948, 25 mars 1949 et 2 août 1949.

Au cours du débat qui a suivi cet exposé, les décisions suivantes ont été prises :

*Article premier.* — Les majorations visées par cet article ont été étendues, d'une part, à toutes les pensions et rentes viagères allouées en réparation, non pas seulement du préjudice résultant d'un délit ou d'un quasi délit, mais d'un préjudice quelconque et, d'autre part, aux rentes viagères et pensions servies en exécution d'un contrat d'assurance individuelle contre les accidents.

Il a, toutefois, été prévu que les nouvelles dispositions ne seraient pas applicables aux rentes et pensions sujettes à révision en vertu des règles du droit commun.

Les articles 2 et 3 ont reçu de légères modifications de forme.

L'article 5 *bis* a été modifié de telle façon qu'il puisse s'incorporer dans le dispositif de la loi du 25 mars 1949.

A l'article 7, la commission a adopté une proposition d'amendement de M. Boisrond, tendant à préciser que les compléments ajoutés

par l'Etat aux rentes mutualistes des anciens combattants entreront en compte pour le calcul des majorations édictées.

Les articles 7 *bis*, 7 *ter* et 7 *quinquies* ont été supprimés.

Enfin, les articles 4, 6 et 7 *quater* ont été adoptés sans modification.

La commission a ensuite examiné, sur le rapport de M. Boivin-Champeaux, le projet de loi (n° 150, année 1951) modifiant l'article 4 de la loi du 2 juin 1891 ayant pour objet de réglementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux.

Certaines modifications ont été apportées au texte de l'Assemblée Nationale sur les points suivants :

- définition des éléments constitutifs de l'infraction prévue ;
- application du sursis et des circonstances atténuantes ;
- attribution de récompenses aux personnes ayant contribué à la répression du délit ;
- interdiction pour les personnes condamnées en application de la loi de fréquenter les champs de course.

M. Vauthier a alors donné lecture de son rapport sur le projet de loi (n° 181, année 1951) tendant à créer un poste de conseiller délégué à la protection de l'enfance à la cour d'appel d'Alger et des postes de juges des enfants dans certains tribunaux du ressort de cette cour.

Les conclusions du rapporteur, favorables à l'adoption pure et simple du projet de loi, ont été approuvées à l'unanimité.

La commission a enfin entendu la suite du rapport de M. Delalande sur la proposition de loi (n° 83, année 1951) relative à la compétence des juges de paix en matière de contrat de travail.

Sous réserve de modifications d'ordre rédactionnel, le rapporteur a proposé l'adoption de la proposition de loi qui tend à uniformiser les règles de compétences en matière de contrat de travail.

Le nouveau texte qu'il a présenté a été adopté à l'unanimité.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Charlet du projet de loi (n° 250, année 1951) modifiant les articles 196 et 234 du code d'instruction criminelle ;

— M. Delalande du projet de loi (n° 259, année 1951) modifiant le taux de compétence de diverses juridictions ;

— M. Charlet de la proposition de loi (n° 260, année 1951) modifiant les articles 383 et 384 du code pénal ;

— M. de Félice de la proposition de résolution (n° 276, année 1951) de M. Giacomoni, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes mesures utiles afin d'assurer l'application effective de l'article 40 de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948 portant attribution d'une allocation compensatrice de l'augmentation des loyers aux économiquement faibles ;

— M. Kalb de la proposition de loi (n° 285, année 1951) tendant à compléter l'article 1590 du code civil.

La commission a, en outre, nommé M. Marcihacy rapporteur pour avis du projet de loi (n° 232, année 1951) relatif à la culture et au prix de la chicorée à café dont la commission de l'Agriculture est saisie au fond.

**Judi 26 avril 1951.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Molle sur le projet de loi (n° 222, année 1951) portant modification de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. Le rapporteur a tout d'abord rappelé à ses collègues les différentes mesures édictées par l'ordonnance du 2 février 1945 en faveur des mineurs délinquants.

Il a, ensuite, analysé les réformes apportées à ce texte par le projet de loi en discussion et qui tendent essentiellement :

1° A créer des tribunaux départementaux pour enfants destinés à se substituer aux juridictions fonctionnant actuellement à l'échelon de l'arrondissement ;

2° A créer une cour d'assises des mineurs ;

3° A instituer de nouvelles règles en ce qui concerne le régime de l'emprisonnement et la poursuite des infractions commises en concours avec des majeurs.

Au cours de l'examen des articles, diverses modifications ont été apportées au projet de loi, de façon à préciser notamment :

— le mode d'exercice de l'action civile lorsqu'un ou plusieurs mineurs sont impliqués dans la même cause qu'un ou plusieurs majeurs ;

— les conditions dans lesquelles l'ordonnance de prise de corps sera décernée contre les mineurs en cas de renvoi devant la Cour d'assises ;

— la nature des sanctions susceptibles d'être prononcées par la Cour d'assises ;

— la composition de la chambre spéciale de la cour chargée de statuer sur les appels des jugements rendus par le juge des enfants et le tribunal des enfants ;

— les modalités d'application de la loi aux départements d'outre-mer et à l'Algérie ;

— le maintien en fonctions des magistrats actuellement chargés d'examiner les affaires dans lesquelles sont impliqués des mineurs.

La commission a, en outre, désigné comme rapporteurs :

— M. Reynouard, du projet de loi (n° 282, année 1951) relatif à l'honorariat des magistrats consulaires ;

— M. Delalande, du projet de loi (n° 302, année 1951) relatif aux entreprises de crédit différé.

## PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

**Jeudi 26 avril 1951.** — *Présidence de M. Gatuing, président.* —

La commission a adopté les conclusions des rapports de M. Radius, tendant à l'adoption du projet de loi (n° 254, année 1951) relatif à l'indemnisation des Alsaciens et Lorrains ayant contracté une invalidité dans le service allemand du travail et de M. Chevalier, tendant à l'adoption de la proposition de loi (n° 240, année 1951) relative à la prorogation des délais impartis aux combattants volontaires de la résistance et de la proposition de loi (n° 190, année 1951) relative au diplôme d'honneur à accorder aux familles des « morts pour la France » de la guerre 1939-1945.

Le rapport de M. de Pontbriand sur la proposition de résolution (n° 248, année 1951) de M. Tharradin, relative au reclassement des militaires rapatriés d'Indochine, a été renvoyé à une séance ultérieure.

M. Auberger a exposé les conclusions du rapport de M. Dassaud sur la proposition de résolution (n° 519, année 1950) de M. Coupigny tendant à la création d'un Centre national de rééducation des mutilés. Un échange de vues s'est établi entre les commissaires sur la rédaction définitive de la proposition de résolution. A la suite d'observations de M. Giaucque, il a été décidé d'adopter le dispositif suivant :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à créer sans délai un centre national d'appareillage et de rééducation fonctionnelle et professionnelle des diminués physiques et des mutilés, quelle que soit l'origine de leur invalidité.

« Seront groupés au centre national, pour leur meilleure utilisation, tous les moyens les plus perfectionnés.

« Une section spéciale sera réservée aux paraplégiques ; ils seront accueillis et soignés tout en demeurant libres de travailler suivant leurs aptitudes, leurs goûts et leurs possibilités.

« L'activité du Centre National aura également pour but d'encourager la création de centres régionaux et de fournir aux centres déjà existants l'aide et les conseils que ses moyens pourront lui permettre de leur apporter.

« Le centre national et les centres régionaux comporteront obligatoirement un service de propagande et de placement ».

La commission a décidé de se saisir pour avis de la proposition de loi (n° 239, année 1951) relative au dégagement des cadres.

## PRESSE, RADIO ET CINÉMA

**Jedi 26 avril 1951.** — *Présidence de M. le général Corniglion-Molinier, président.* — La commission a entendu M. Albert Gazier, Ministre de l'Information, sur le budget de la radiodiffusion.

Après avoir exposé les difficultés qu'il rencontrait pour le financement de la télévision, le Ministre a souligné que la définition de 819 lignes, adoptée par la France, ne serait jamais remise en question. Il a rappelé que, pour trouver les crédits dont il avait besoin pour améliorer les programmes télévisés, l'Assemblée Nationale avait institué une taxe sur les contrats de publicité passés avec des émetteurs de radio situés hors de France, il a ajouté qu'il ne tenait pas particulièrement à cette taxe, d'appli-

cation difficile, pourvu que les sommes qui lui sont nécessaires lui soient fournies d'une autre manière.

Après un échange de vues auquel ont participé MM. Jean Bène, Gaspard, Lieutaud, Marcihacy, Ernest Pezet et M<sup>me</sup> Marie Roche, la commission s'est ralliée à la solution proposée par la commission des finances de disjoindre l'article instituant la taxe mais proposera un amendement à l'article 2 du projet de budget de la radio, tendant à accroître la propagande collective d'intérêt général sous forme d'émissions compensées en précisant que le produit de ces émissions serait affecté à l'équipement et à l'exploitation de la télévision.

La commission a désigné M. Gaspard comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 251, année 1951) relatif au budget de la radiodiffusion française.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Judi 26 avril 1951.** — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a procédé à un premier examen pour avis du projet de loi (n° 284, année 1951), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux comptes spéciaux du Trésor.

Elle a, par ailleurs, exprimé le regret de n'avoir été ni consultée, ni tenue informée des négociations qui ont conduit à la signature du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier.

**Vendredi 27 avril 1951.** — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a nommé :

— M. Vanrullen, rapporteur pour avis du projet de loi (n° 289, année 1951), adopté par l'Assemblée Nationale, accordant une avance de trésorerie à la Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines ;

— M. Bousch, rapporteur pour avis du projet de loi (n° 284, année 1951), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux comptes spéciaux du Trésor.

Les conclusions de M. Bousch sur le projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor ont été adoptées.